

# Perspectives

N°22/323 – 27 octobre 2022

## **MEXIQUE – Ce qu’aimerait le président, ce qu’il peut (et ce que les États-Unis ne toléreront pas)**

Afin d'obtenir la majorité des deux tiers nécessaire requise par les réformes constitutionnelles, la coalition MORENA courtise les partis d'opposition afin de notamment promouvoir l'adoption de la réforme de l'énergie rejetée par le Congrès le 17 avril ; les partis d'opposition s'étaient alors rangés aux côtés des industriels pour bloquer le passage de cette réforme.

Le projet de loi prévoyait, d'une part, l'octroi à CFE d'une part de marché minimum dans la production d'électricité (54%, contre 38% actuellement) et, d'autre part, une triple fusion : CRE (régulateur national de l'électricité), CENACE (opérateur du marché de gros de l'électricité au Mexique et gestionnaire de la transmission services) et CFE, faisant ainsi de la CFE le seul acteur et arbitre de la production et de la tarification de l'électricité mexicaine. Bien que rejetée, cette réforme illustre bien les ambitions présidentielles et sa volonté de préserver « la souveraineté » nationale. Pour rappel, le gouvernement a effectivement choisi de préserver CFE, endettée à hauteur de 363 milliards de pesos et au bord de la faillite en 2020, au détriment d'une énergie plus « verte » et moins coûteuse produite par des entreprises privées.

La loi aurait en effet considérablement limité les possibilités d'investissement et la participation du secteur privé, en mettant un terme aux achats d'électricité sur la base des coûts de production, qui permettaient aux entreprises produisant l'électricité moins chère et plus « verte » de fournir en priorité le réseau. En accordant un quasi-monopole à la CFE, la loi aurait favorisé la production d'une électricité plus onéreuse (l'énergie produite par les centrales thermiques coûte en moyenne 25% de plus que l'énergie renouvelable) tout en ne contribuant pas à la transition énergétique. Les investisseurs et les entreprises opérant au Mexique se sont opposés à la réforme.

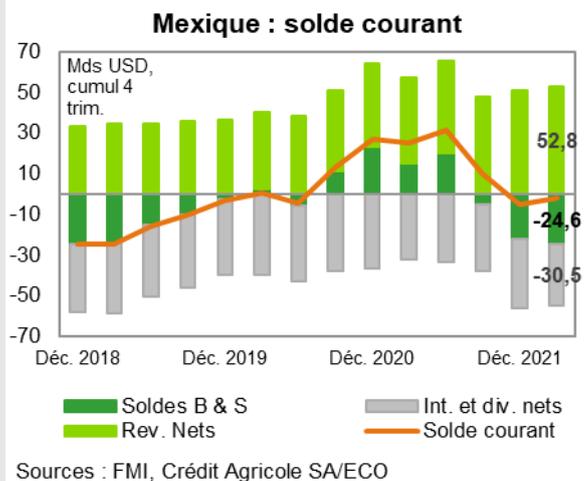
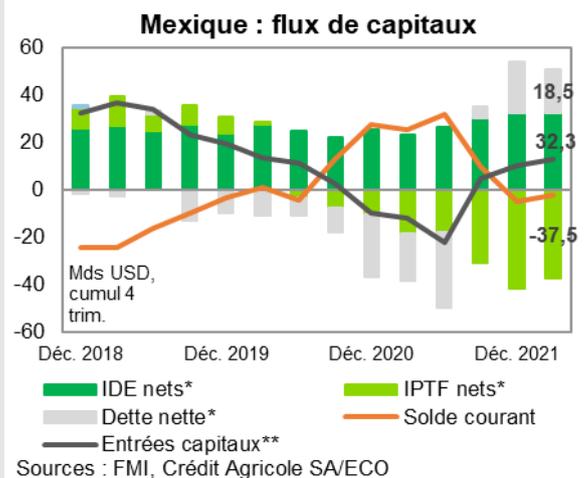
Or, contrairement à « feu l'ALENA », l'USMCA interdit l'utilisation de réglementations favorisant les monopoles d'État ou discriminant les entreprises privées opérant dans l'énergie, les infrastructures ou les transports. L'accord prévoit également qu'au-delà d'un recours à la justice mexicaine (qui s'est avérée plutôt efficace pour ralentir la mise en œuvre de ce type de réformes), les entreprises étrangères ont la possibilité d'engager des poursuites contre l'État mexicain en cas de modification unilatérale affectant la viabilité à long terme de leurs investissements. Suite à la proposition de réforme, les États-Unis et le Canada ont donc présenté une réclamation officielle, introduisant même un halo d'incertitude quant à l'avenir de l'USMCA lui-même. Après les soixante-quinze jours de consultations (qui se sont achevés le 3 octobre), les trois pays ont décidé de poursuivre les pourparlers sans en référer à un groupe international spécial de règlement des différends. La nouvelle ministre de l'Économie, Raquel Buenrostro, qui dirige les négociations sur les différends de l'USMCA a confirmé que le gouvernement souhaitait éviter le recours à un tel arbitrage, confirmant ainsi la volonté d'éviter une confrontation directe avec les États-Unis.

☑ **Notre opinion** – Il semble peu probable que le gouvernement réussisse à obtenir une « super-majorité » lui permettant de faire passer une nouvelle réforme de l’énergie avant 2024. Même diluée, la nouvelle réforme risquerait d’être contraire aux engagements des traités internationaux. Les enjeux sont donc importants et le PRI a déjà assuré qu’il s’y opposerait. Néanmoins, depuis son arrivée au pouvoir, les coups portés par le président Andrés Manuel López Obrador au secteur privé, d’une part, et aux institutions, d’autre part, sont fréquents et les interférences entre politique et économie se multiplient. La réforme de l’énergie qui vise idéalement à combiner souveraineté nationale et intégration régionale, en mésestimant les contraintes du traité commercial nord-américain, en fait partie.

Si, à l’occasion de la pandémie, les flux d’investissements directs étrangers (IDE) ont résisté, la dégradation de la gouvernance risque de finir par peser négativement sur l’attractivité en termes d’investissements. Même si l’effet d’entraînement fourni par l’intégration économique lors de la mise en œuvre de l’ALENA s’est épuisé (le rattrapage n’a pas réellement tenu ses promesses), les IDE restent essentiels tant du point de vue de la croissance que de celui du financement extérieur.

Les relations sino-américaines sont (et resteront) tendues ; la pandémie a utilement renseigné sur la nécessité de bénéficier d’intrants géographiquement peu éloignés ; les stratégies de relocalisation ont vocation à se développer ; enfin, l’administration Biden mène une politique nationale mais aussi

régionale visant à favoriser les investissements dans les énergies renouvelables. Le Mexique a donc tout intérêt à « capitaliser » sur son intégration régionale : un marché de l’énergie intégré lui permettrait de bénéficier plus facilement de la stratégie de « Nearshoring » des États-Unis.



Article publié le 21 octobre 2022 dans notre hebdomadaire [Monde – L’actualité de la semaine](#)

Consultez nos dernières parutions en accès libre sur Internet :

Date	Titre	Thème
25/10/2022	<u>Espagne – Le budget 2023 face à l'inflation</u>	Espagne
24/10/2022	<u>Royaume-Uni – Retour en arrière sur le plan de croissance du 23 septembre</u>	Royaume-Uni
21/10/2022	<u>Monde – L'actualité de la semaine</u>	Monde
20/10/2022	<u>Est-ce que les fonds européens peuvent changer le cours de la démocratie ?</u>	Europe
19/10/2022	<u>Afrique subsaharienne – De fortes disparités régionales en termes d'épargne domestique</u>	Afrique
18/10/2022	<u>Colombie – Politique monétaire</u>	Amérique latine
17/10/2022	<u>Royaume-Uni – Le début de la récession ?</u>	Royaume-Uni
14/10/2022	<u>Monde – L'actualité de la semaine</u>	Monde
13/10/2022	<u>France – Scénario 2022-2023 : l'économie à l'épreuve de l'inflation</u>	France
12/10/2022	<u>Maroc – Les difficultés conjoncturelles s'accroissent, mais possible redressement en 2023</u>	Afrique et Moyen-Orient
12/10/2022	<u>L'OBSERVATOIRE financier des entreprises agroalimentaires</u>	Agri-agro
11/10/2022	<u>Allemagne – La production des branches à haute intensité énergétique davantage touchée !</u>	Zone euro
10/10/2022	<u>Brésil – Le premier tour des élections présidentielles (ou Noël avant l'heure)</u>	Amérique latine
10/10/2022	<u>Zone euro – Baisse du taux d'épargne et légère dégradation des marges au T2 2022</u>	Zone euro
10/10/2022	<u>Pays émergents – Dernières tendances</u>	Pays émergents
07/10/2022	<u>Monde – L'actualité de la semaine</u>	Monde
05/10/2022	<u>France – Projet de loi de finances 2023 : un déficit public stabilisé sur fond de crises</u>	France
05/10/2022	<u>Monde – Scénario macro-économique 2022-2023 : l'horizon ? Sombre mais surtout incertain</u>	Monde

**Crédit Agricole S.A. — Direction des Études Économiques**

12 place des États-Unis – 92127 Montrouge Cedex

**Directeur de la Publication** : Isabelle Job-Bazille

**Rédacteur en chef** : Armelle Sarda

**Documentation** : Dominique Petit – **Statistiques** : Alexis Mayer

**Secrétariat de rédaction** : Fabienne Pesty

Contact : [publication.eco@credit-agricole-sa.fr](mailto:publication.eco@credit-agricole-sa.fr)

Consultez les **Études Économiques** et abonnez-vous gratuitement à nos publications sur :

**Internet** : <https://etudes-economiques.credit-agricole.com/>

**iPad** : application **Études ECO** disponible sur App store

**Android** : application **Études ECO** disponible sur Google Play

*Cette publication reflète l'opinion de Crédit Agricole S.A. à la date de sa publication, sauf mention contraire (contributeurs extérieurs). Cette opinion est susceptible d'être modifiée à tout moment sans notification. Elle est réalisée à titre purement informatif. Ni l'information contenue, ni les analyses qui y sont exprimées ne constituent en aucune façon une offre de vente ou une sollicitation commerciale et ne sauraient engager la responsabilité du Crédit Agricole S.A. ou de l'une de ses filiales ou d'une Caisse Régionale. Crédit Agricole S.A. ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité de ces opinions comme des sources d'informations à partir desquelles elles ont été obtenues, bien que ces sources d'informations soient réputées fiables. Ni Crédit Agricole S.A., ni une de ses filiales ou une Caisse Régionale, ne sauraient donc engager sa responsabilité au titre de la divulgation ou de l'utilisation des informations contenues dans cette publication.*